

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 51 (1925)
Heft: 10

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tains cantons chez l'ingénieur ou le forestier cantonal). La Section de géodésie possède des copies de la plupart des résultats de ces nivelllements cantonaux. En outre, les régions possédant par l'initiative des communes un réseau propre de nivellation sont hachurées en rouge sur la carte d'ensemble ; les résultats de ces nivelllements peuvent être obtenus dans les bureaux cadastraux de ces communes.

Les cartes d'ensemble cantonales sont vendues par la Section de géodésie du Service topographique fédéral, Rue Henri Wild 3, à Berne. D'autre part nous rappelons aux intéressés que la Section de géodésie possède non seulement les registres susmentionnés, en vente chez elle, mais aussi *des calques de tous les croquis de situation des repères* contenus dans ces registres. La section de géodésie remettra volontiers, au prix de revient, à tout intéressé qui en fera la demande, une héliographie de ces croquis de situation.

Le Service topographique espère par cette nouvelle publication, généraliser la connaissance et l'emploi de ces travaux officiels de nivellation et souhaite par là intéresser le public à la conservation des points de repère.

Les communications concernant des repères endommagés ou menacés de destruction doivent être adressées à la Section de géodésie qui recevra avec reconnaissance tous les renseignements qui lui seront communiqués à ce sujet.

V^e Congrès international de la Route (Milan, 6-13 septembre 1926).

1^{re} SECTION : CONSTRUCTION ET ENTRETIEN.

1^{re} QUESTION. — *Routes en béton.* Progrès réalisés dans l'emploi des matériaux utilisés pour la construction des chaussées en béton de ciment.

2^{re} QUESTION. — *Chaussées utilisant le bitume et l'asphalte.* Qualités à exiger des matériaux employés : liant, agrégat.

3^{re} QUESTION. — *Standardisation des épreuves de réception des matériaux pour routes ci-après :* goudron de houille, bitumes et asphalte.

2^{re} SECTION : CIRCULATION ET EXPLOITATION.

4^{re} QUESTION. — *Recensement de la circulation.* Recherches de bases uniformes et internationales à adopter dans tous les pays.

5^{re} QUESTION. — *Développement et aménagement des villes dans l'intérêt de la circulation.* Progrès accomplis dans la réglementation générale de la circulation dans les villes.

6^{re} QUESTION. — *Les routes spéciales réservées aux automobiles.* Quelles sont les conditions qui justifient leur création ? — Autorités compétentes pour décider et contrôler l'exécution. — Dispositions financières : contribution des budgets publics ; péages. — Règles de circulation et d'exploitation. — Relations à établir entre la route pour automobiles et les autres voies publiques, du point de vue de la sécurité et de la continuité de la circulation générale.

A l'occasion du Congrès, auront lieu : une *Exposition internationale* ouverte aux constructeurs et producteurs de matériaux et d'outillage concernant la construction et l'entretien des voies publiques, ainsi qu'aux constructeurs de véhicules et d'accessoires intéressant la circulation sur route ; des visites de routes modernes construites ou en construction notamment de l'Autodrome de Monza, où se courra l'un des Grands Prix, et des nouvelles « autostrade » (routes spéciales pour autos) qui réunissent Milan aux lacs italiens, des visites d'établissements industriels et d'entreprises de voirie, etc.

La séance de clôture aura lieu à Rome.

Pour tous renseignements s'adresser, soit au Secrétariat de la Commission italienne d'organisation du V^e Congrès international de la Route, Via Sala, 3, à Milan, soit au Secrétariat de l'Association internationale permanente des Congrès de la Route, 1, avenue d'Iéna, à Paris.

SOCIÉTÉS

Association suisse d'hygiène et de technique urbaines.¹

L'assemblée générale a lieu aujourd'hui, 9 mai, à Neuchâtel, avec l'ordre du jour suivant :

- 10 h. 30 Assemblée générale au Cercle du Musée.
- 13 h. Dîner en commun au Cercle du Musée.
- 15 h. Visite du nouveau bâtiment du service cantonal d'hygiène.
- 17 h. Visite de l'installation du chauffage à gaz de la Collégiale.
- 18 h. Dislocation.

Rapport sur la marche du Service technique de placement en 1924.

L'organisation du Service n'a pas subi de modifications notables. Le 1^{er} avril a commencé à paraître un *Bulletin hebdomadaire confidentiel*, qui contient une liste des emplois nouvellement vacants, avec les adresses des maisons intéressées et qui est destiné aux clients du Service qui ne veulent pas recourir à l'*Automatische Vermittlungsaart*². Cette innovation a eu du succès et le nombre des abonnés au *Bulletin* fut de 200 en moyenne.

Au cours de l'été une demande de renouvellement de la subvention fut adressée au Conseil fédéral. On fit valoir qu'il faut un long temps pour que l'institution s'accclimate, notamment à l'étranger, de sorte qu'il n'est pas encore possible de porter un jugement fondé sur son activité. Une subvention de 29,500 fr. ayant été accordée, en automne, l'existence du Service est assurée pour une nouvelle période.

Des lettres recommandant l'usage du Service furent adressées, au début de l'année, aux grandes entreprises, aux bureaux d'ingénieurs et d'architectes et aux services officiels. En outre, on a parcouru les principaux journaux professionnels et politiques de la Suisse, en vue d'y dénicher les offres d'emploi. Aux offres portant l'adresse du demandeur, on a répondu directement par l'envoi de formulaires, aux offres anonymes on a répondu par une circulaire recommandant le Service.

En ce qui concerne l'étranger, une circulaire fut adressée à un grand nombre de membres de la S. I. A., aux fonctionnaires à nous connus des consulats, pour les prier d'appuyer notre action en nous signalant les emplois vacants, en nous renseignant périodiquement sur le marché du travail et en faisant connaître notre institution aux employeurs. Tous les Etats de l'Europe furent pris en considération, à l'exception de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche.

A titre d'essai, on s'est abonné à un certain nombre de journaux politiques et professionnels belges et français dont les offres d'emploi ont été dépouillées et traitées comme celles des journaux suisses.

Pour les pays d'outre-mer, on dut se borner à communiquer les renseignements, le plus souvent défavorables, aux intéressés, par le moyen d'une circulaire mensuelle intitulée « Nouvelles de l'étranger », annexée au *Bulletin*.

¹ Cet avis nous est malheureusement parvenu trop tard pour pouvoir être inséré dans notre dernier numéro. *Réd.*

² Le Secrétariat de la S. I. A., s'obstinant à ignorer le français, nous traduisons ses communiqués avec soin et labeur, mais sans assumer aucune responsabilité pour la fidélité de nos versions. *Réd.*

Au début de l'année, la demande était importante, sur le marché suisse du travail, surtout en ce qui concerne les techniciens pour travaux du génie civil, les architectes et les conducteurs de travaux, mais l'automne en amena une diminution rapide.

A l'étranger, les possibilités de placement des Suisses ont plutôt diminué.

1. France. — L'activité de la reconstruction s'est un peu ralentie. On constate la tendance à l'élimination des techniciens étrangers et à leur remplacement par des Français. L'incertitude au sujet de la délivrance des permis de séjour s'accroît. Le marché du travail dans l'industrie des machines est, en général, favorable; cependant, là aussi, la tendance s'accentue à employer des Français ou d'anciens élèves d'écoles françaises. Les situations d'avenir sont toujours réservées à des Français.

2. Belgique. — Les conditions actuelles y sont peu favorables aussi. A l'exception des spécialistes, il est difficile de placer des ingénieurs suisses. Les employeurs se plaignent souvent que les Suisses ne demeurent guère dans le même emploi.

3. Italie. — Les conditions actuelles sont très défavorables aux étrangers, à cause de la crise de nationalisme qui sévit violemment dans ce pays et il n'est fait exception, dans des cas rares, que pour des spécialistes. Même les maisons suisses sont contraintes d'employer du personnel italien. C'est seulement dans l'industrie des machines qu'il fut possible de placer quelques techniciens.

4. Roumanie. — Depuis quelque temps, les permis de séjour ne sont délivrés que pour 14 jours. Il est très difficile d'obtenir des emplois; la nouvelle loi sur les gisements de pétrole a déjà provoqué plusieurs congédements de Suisses.

5. Tchécoslovaquie. — On constate une tendance accentuée à se libérer de l'étranger. En général, les étrangers ne sont engagés que lorsqu'il s'agit de l'introduction d'une nouvelle branche de fabrication.

6. Yougoslavie et Bulgarie. — L'insécurité de la situation politique et la concurrence de nombreux techniciens russes (provenant de l'ancienne armée Wrangel) ne laissent qu'exceptionnellement des possibilités de placement pour les Suisses.

7. L'Allemagne et l'Autriche pourront peu à peu, après la stabilisation de la monnaie, offrir quelques emplois aux jeunes ingénieurs ou techniciens, quoique dans ces pays aussi il y ait pléthore de personnel technique.

8. — L'Angleterre est hors de cause pour les techniciens suisses en raison des difficultés de l'immigration. Les conditions dans les pays du Nord sont aussi très défavorables.

9. Grèce. — D'après des renseignements reçus récemment, l'exécution de grands travaux pour le compte du gouvernement, avec l'aide de l'emprunt garanti par la Société des Nations et de banques grecques, ne tardera pas longtemps. Les possibilités d'emplois d'ingénieurs suisses dépendront de la mesure dans laquelle l'industrie suisse sera intéressée à ces travaux.

10. Turquie. — Malgré les jugements favorables publiés par la presse, des informations sûres affirment que la situation demeurera instable dans les temps prochains et qu'il n'y a, pour le moment, aucune perspective d'emploi.

11. Pays d'outre-mer. — Malheureusement le grand débouché qu'offrent les *Etats-Unis d'Amérique* a été, cette année, pour ainsi dire complètement fermé, par suite du contingentement. Depuis un certain temps, l'entrée du pays, hors contingent, a été rouverte aux ingénieurs en voyage d'études, mais exclusivement à ceux-ci et avec défense d'accepter un emploi.

Les perspectives d'emploi au Canada sont aussi très médiocres et l'obtention de permis de séjour y est fort difficile.

Du Japon, il n'y a rien à espérer, à en croire les gens bien informés. Les rares maisons étrangères, dont le nombre tend d'ailleurs à diminuer, sont anglaises et américaines et favorisent leurs compatriotes.

En résumé, les conditions d'emploi à l'étranger de techniciens suisses ont plutôt empiré au cours de l'année dernière.

Des possibilités de placement pour nos compatriotes ne naîtront qu'avec l'apparition de périodes de prospérité que le S. T. S. s'efforcera de prédir en temps opportun.

Statistique.

a) Demandes d'emploi en 1924, total : 1227, soit

45 membres de la S. I. A.	=	3,6 %
179 " G. e. P.	=	14,2 %
22 " A. E. I. L.	=	1,8 %
212 " S. T. V.	=	16,6 %
811 autres demandes	=	63,8 %

Nombre des inscriptions au commencement de l'année : 545

" "	à la fin	" "	640
" "	moyenne	" "	630

Répartition par profession.

	A	B	V-K	M	E	C ¹
Demandeurs	69	191	3	105	89	44
Emplois vacants	51	54	2	79	39	30
» procurés	16	18	1	8	5	2

¹ Le rapport allemand ne définit pas ces abréviations.

	H-T	T-T	G	M-T	E-T	H-T	C-T	H-Z	T-Z	M-Z	E-Z
Demandeurs	167	86	9	195	126	6	12	40	14	63	8
Emplois vacants	108	77	6	104	39	24	5	24	25	21	2
Emplois procurés	46	17	1	20	15	—	—	9	5	6	1

	Ingénieurs et architectes	Techniciens	Dessinateurs	TOTAUX
Total des demandeurs	501	601	125	1227
Total des emplois vacants	255	363	72	690
Total des emplois procurés	50	99	21	170

b) Emplois vacants :

Des 690 emplois vacants

520 visaient la Suisse.

165 " les autres pays de l'Europe.

5 " les pays d'outre-mer.

c) Efficacité du Service :

En tout, 170 emplois ont été procurés, à savoir :

138 en Suisse, 32 à l'étranger.

19 en France, 5 en Italie, 3 en Espagne, et un dans chacun des pays suivants : Allemagne, Tchécoslovaquie, Luxembourg, Hollande et Colombie.

Répartition de ces emplois par profession :

Architectes, 1 ; Ing.-civils, 5 ; Ing.-méc., 5 ; Chimiste, 1 ; Techn. du bâtiment, etc., 5 ; Techn.-méc., 7 ; Techn.-élect., 5 ; Dessinat.-méc., 2 ; Dessinat.-élect., 1.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Communiqué du secrétariat.

Le rapport de gestion pour l'année 1924 sera adressé, ce mois, aux membres de la Société, avec prise en remboursement de la cotisation pour 1925 (Fr. 48 ou Fr. 9 pour les jeunes membres). Les intéressés sont priés de ne pas laisser retourner le recouvrement faute d'instructions à leur entourage.

On peut s'acquitter aussi, en cas d'absence, par versement au Compte de chèques postaux VIII 5594.

Cercle mathématique de Lausanne.

Grâce à l'heureuse initiative de M. F. Vaney, Dr ès sciences, privat-docent à l'Université de Lausanne, et sous le patronage de plusieurs professeurs à l'Université, un *Cercle mathématique* est en voie de constitution, à Lausanne. Ce Cercle, dont l'accès est ouvert à toute personne qui s'intéresse aux mathématiques, organisera des séances au cours desquelles seront présentés